



Villarzel INFOS



L'Impasse En la Ville vue du clocher du collège, à Villarzel.

Photo Alex. Bersier

Le mot du syndic

Sommaire

01-02 Le mot du syndic

02-03 Le Conseil général

04-13 Informations
communales et annonces

14-16 La vie de la commune
(naissances, anniversaires,
décès)

17 MERCI et « Notre santé il y
a un siècle »

18 Fête nationale et fête à
Villarzel

19 Des nouvelles du Choeur
mixte

20 Nouveaux habitants à
Sédeilles, agenda et contact



Chères et chers habitantes et habitants de la commune de Villarzel,

Notre monde vit un printemps tout à fait extraordinaire ! Les chamboulements du quotidien de milliards d'êtres humains, tels que nous les avons vécus, étaient simplement inimaginables au mois de février. Qui aurait parié un kopeck que les avions du monde entier resteraient cloués au sol par une grippe ? Que les frontières se fermentaient de manière hermétique en trois jours sur tout l'espace européen, avec appui des armées ? Que le télé-travail se

trouverait fonctionnel en moins d'un mois à l'échelle quasi planétaire ? Ces révolutions inattendues et surtout forcées par une bête incontrôlable démontrent la fragilité de la condition humaine et la futilité relative de nos projets.

En une semaine, nous avons assisté impuissants à l'effondrement de notre système économique. En moins de temps encore, nous avons modifié nos comportements jusqu'à renier les gestes fondamentaux de paix, comme la main tendue, par crainte de la maladie et de la mort.

Dans cette situation il était essentiel de disposer d'un système politique clairvoyant et fort. Notre Conseil fédéral s'est engagé de manière exemplaire pour limiter les risques d'écroulement du système de santé, en mobilisant toutes les forces disponibles pour lutter contre la propagation de la maladie.

Nous avons pu profiter du modèle démocratique suisse où les responsabilités sont partagées entre les différents niveaux (fédéraux, cantonaux et communaux) pour mettre le pays sous perfusion sanitaire et financière, condition indispensable à ce que l'économie, moteur de nos commodités, puisse survivre.

Le virus a aussi démontré l'importance du noyau familial et la nécessité de la solidarité à l'égard des plus faibles, solidarité qui s'est mise en place dans notre petite commune au travers d'un réseau organisé par Mmes Lydie Maeder, municipale, et Claire-Lise Bonjour, secrétaire communale, dans le but d'approvisionner en biens de première nécessité les personnes les plus vulnérables. Tout cela est possible grâce à l'engagement d'individus capables de se mettre à disposition de la communauté, de donner de leur temps et de leurs compétences. Merci à chacun !

A l'heure du déconfinement, nous devons garder en mémoire les événements des semaines passées : l'importance des métiers de première nécessité dans les domaines de la santé et de l'alimentation et l'impérieuse nécessité de favoriser la production indigène. Puissions-nous nous en souvenir...

Maintenant, le temps est venu de se faire à nouveau confiance, de partager du temps et des activités sociales, tout en respectant les règles sanitaires du moment ! Je vous souhaite un été en pleine santé !

Max Blaser

Décisions du Conseil général du 22 juin 2020

Conseil général

de la commune de

Villarzel

Sédeilles, le 23 juin 2020

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil général du 22 juin 2020

Lors du Conseil général de la commune de Villarzel, la Municipalité a eu l'honneur de soumettre aux membres du Conseil général le préavis ci-dessous. Durant cette même assemblée, le Conseil général a aussi réélu son bureau.

1. Préavis 01/2020 Arrêté d'imposition 2021-2022
2. Préavis 02/2020 Gestion et comptes communaux 2019
3. Préavis 03/2020 Adoption des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux de la Moyenne Broye (EMB)
4. Election du bureau du Conseil

Lors des débats, le Conseil Général a pris les décisions suivantes :

Préavis 01/2020 Arrêté d'imposition 2021-2022

Le Conseil général approuve la baisse du taux d'imposition de 2% pour l'établir à 75% de l'impôt cantonal de base.

Vote : adopté à l'unanimité

Préavis 02/2020 Gestion et comptes 2019

Le Conseil général approuve les comptes de l'année 2019 et la gestion tels que présentés dans le préavis.

Vote : adopté à l'unanimité

Préavis 03/2020 Adoption des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux de la Moyenne Broye (EMB)

Le Conseil général approuve l'adoption des statuts de l'Association intercommunale EMB.

Vote : 37 oui et une abstention

Election du bureau du Conseil

Ont été élus à l'unanimité :

La Vice-Présidente : Jocelyne Pfander

Le Président : Jean-Michel Bonny

Les scrutateurs : Nathalie Hennard et Fabien Spielmann

Les scrutateurs suppléants : Nadia Barthlomé et Jean-Marc Schulé

Le Président

Jean-Michel Bonny

La Secrétaire

Brigitte Dumasdelage



Coronavirus oblige... les distances sont respectées, tant par les membres du Conseil que par ceux du Bureau et de la Municipalité !



Dates à retenir

11 décembre 2020

18 novembre 2020

27 septembre et

29 novembre 2020

07 mars 2021

Prochain Conseil général, suivi du souper

Réunions des commissions pour l'étude des préavis municipaux

Prochaines votations

Elections municipales

Plan d'aménagement communal et police des constructions

Nous y voilà enfin ! Après plus de 13 ans de travaux et de multiples révisions des normes fédérales et cantonales, le plan d'affectation communal entre enfin en vigueur au 9 juillet 2020 ! La commune a été informée de la signature de Mme la Cheffe de département en date du 10 juin. Ce paragraphe est le dernier chapitre d'une longue et fastidieuse procédure qui a vu notre commune être amputée de 85'000 m² de terrains constructibles, compensés par des ressources qui nous permettent d'envisager les investissements à venir avec sérénité. Nous disposons aussi enfin d'une législation uniforme sur l'ensemble du territoire communal.

Pour rappel, ces nouvelles bases légales, qui abrogent tous les règlements des trois anciennes communes en la matière, sont composées de

- A) Un plan d'affectation de la commune qui définit les zones (Zones constructible, de verdure, agricole, d'installations publiques, etc...) mais aussi les secteurs de dangers, la forêt, les zones de protection des eaux.
- B) Un plan de détail de la zone de village A, qui concerne une grande partie du village de Villarzel et une portion de Sédeilles. Ce plan, qui fait l'objet d'une réglementation spécifique, vise en particulier à maintenir et à protéger les caractéristiques architecturales du milieu bâti existant sur ces secteurs.
- C) Un règlement du plan d'affectation qui définit les règles en matière de police des constructions. Il fixe notamment les critères tels qu'ordre, esthétique, intégration, volumes, ou encore dimensions des bâtiments.

Pour la gestion des dossiers de construction, et pour la préservation du patrimoine, des paysages, des surfaces agricoles et forestières de notre commune, il s'agit d'un outil précieux et adapté aux préoccupations actuelles de la population.

La Municipalité se réjouit de l'aboutissement de ce dossier qui a exigé un engagement hors du commun. Nous ne doutons pas que des adaptations seront sans doute nécessaires dans les années à venir... mais ce n'est pas pesant...



Les nouveaux documents de référence sont donc disponibles sur le site de la commune www.villarzel.ch, sous la rubrique administration / police des constructions.

Pétition de l'Impasse en la Ville à Villarzel

Comme nous vous en avons informés dans l'édition de décembre 2019, la Municipalité a reçu de la part des habitants de l'Impasse en la Ville à Villarzel une pétition pour faire passer cette rue en limitation à 30 km/h.

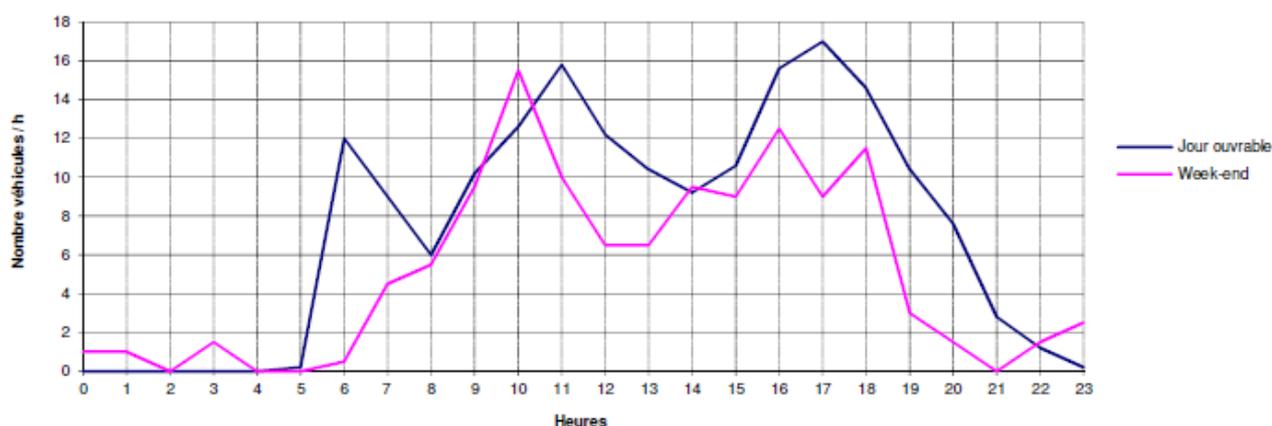
La Municipalité, en étroite collaboration avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a fait procéder à des comptages sur ce tronçon.

Les résultats de cette analyse montrent, et c'est heureux, que les usagers circulent aujourd'hui déjà aux normes des 30 km/h sur ce tronçon et qu'il n'y pas d'excès significatif ! (voir infographie).

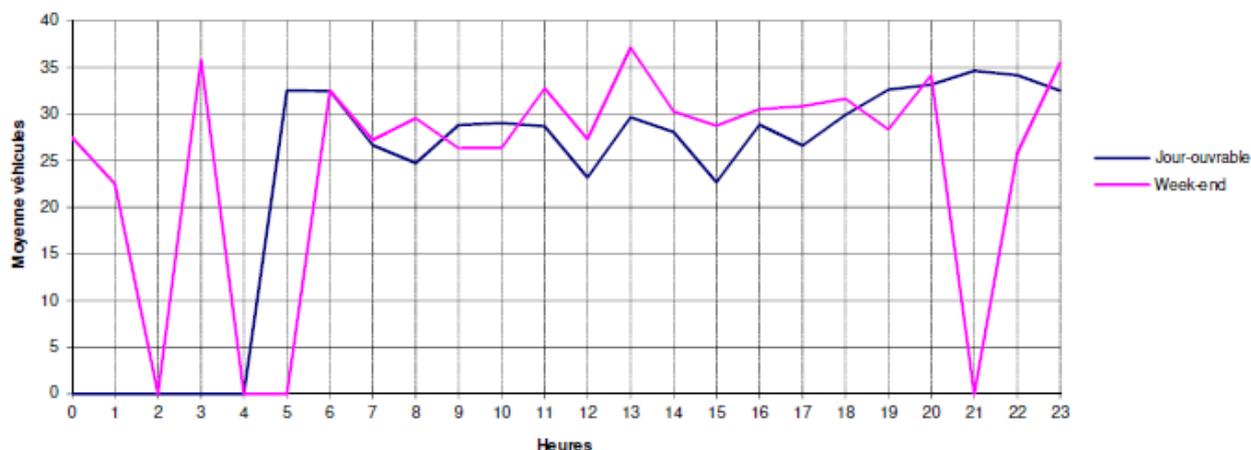
Les détails de ces chiffres ont été expliqués lors de la soirée d'information du 21 janvier par le voyer Claude Müller et Monsieur Vincent Yanef, de la DGMR.

Dans la mesure où les effets souhaités par la pétition sont déjà réalisés, la Municipalité a décidé de ne pas aller plus avant dans une procédure de limitation à 30 km/h. Attentive à améliorer ce qui peut l'être, nous avons toutefois pris des mesures complémentaires de signalisation limitant les risques de méprise de direction, et donc de trafic inutile dans cette zone.

Répartition journalière du trafic total : jours ouvrables et week-end



Vitesses moyennes : jours ouvrables et week-end



Place de stationnement

La commune dispose désormais d'une nouvelle place de stationnement à Villarzel. Cette nouvelle infrastructure et le constat que de plus en plus de véhicules en tous genres stationnent sur les places publiques ou privées de la commune ont conduit la Municipalité à une réflexion sur ces questions.

En préambule, il convient de rappeler que le nombre de places de stationnement est fixé à deux par logement dans la commune, et qu'il n'est pas de la responsabilité communale de subvenir au manque de places de stationnement des privés.

L'usage « anormal » et systématique du domaine public doit donc faire l'objet d'une demande auprès de la Municipalité qui peut, comme le stipule l'article 20 ci-dessous, accorder des dérogations. Une telle dérogation est accordée contre rémunération depuis 2018 à Car Postal pour les bus postaux stationnés à Sédeilles et les véhicules des chauffeurs de ces bus.

La Municipalité est soucieuse de ne pas légiférer à outrance sur cette thématique. Toutefois, dans un but de clarification, nous rappelons ici les règles qui s'appliquent en la matière, tirées du règlement de police de notre commune.

La Municipalité se tient à disposition et remercie la population pour sa discipline et sa compréhension sur ce sujet.

CHAPITRE 4 Domaine public en général

Affectation	Art. 15. - Le domaine public est destiné au commun usage de tous.
Usage normal	Art. 16. - L'usage normal du domaine public est principalement la circulation, soit le déplacement et le stationnement temporaire des personnes et des véhicules, ainsi que la conduite des animaux qui ne peuvent être transportés.
Usage soumis à autorisation	Art. 17. - Toute utilisation ou occupation du domaine public dépassant les limites de son usage normal est soumise à une autorisation préalable. Sous réserve des compétences d'autres autorités en vertu de dispositions spéciales, l'autorisation est du ressort de la Municipalité. ()

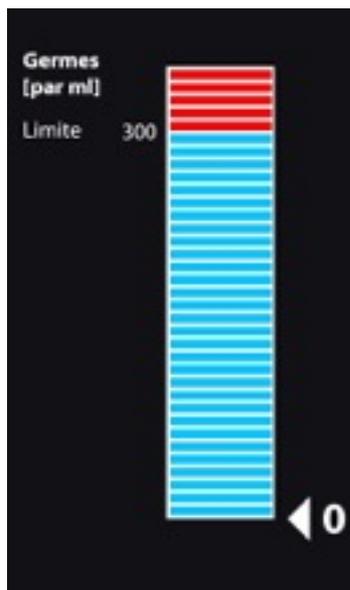
CHAPITRE 5 Circulation

Police de la circulation	Art 19. - Sous réserve des dispositions fédérales et cantonales, la Municipalité est compétente pour régler la circulation et le stationnement sur le territoire communal.
Enlèvement d'office	Art. 20. – Sauf réglementation spéciale, les véhicules, y compris caravanes, remorques, etc, ne doivent pas stationner plus de sept jours consécutifs sur les places de parc ou les voies publiques ; des exceptions peuvent être accordées dans des cas particuliers. Tout véhicule stationné illicitement ou qui gêne la circulation peut être enlevé. L'enlèvement est exécuté aux frais et sous la responsabilité du détenteur si celui-ci ne peut être atteint ou refuse de déplacer lui-même son véhicule.

CHAPITRE 10 Camping

Camping	Art. 48. - Il est interdit de camper sur le domaine public sans l'autorisation de la Municipalité. Le camping occasionnel de plus de 4 jours sur le domaine privé et sur les terrains communaux est également soumis à autorisation municipale. L'entreposage des roulottes et autres véhicules <u>servant de logement</u> est interdit sur le domaine public, sauf autorisation de la Municipalité. Sur le domaine privé, l'autorisation de la Municipalité est nécessaire pour un entreposage dépassant 1 mois. La Municipalité peut décider de prélever une taxe.
---------	---

Une eau de qualité !



Ce printemps, la commune a revu son programme d'analyse de l'eau en collaboration avec le service cantonal de la consommation. L'occasion de faire le point sur la qualité de l'eau que nous consommons au quotidien.

L'eau potable est analysée plusieurs fois par années par la commune et par le canton. Elle a toujours été d'une qualité irréprochable. Les graphiques ci-contre montrent que les résultats des analyses classiques biologiques et chimiques sont bien en-dessous des cibles à atteindre pour une eau de bonne qualité. Nous pouvons donc nous réjouir de ces résultats !

Pour la première fois, certains micropolluants ont également été analysés, dont des dérivés du chlorothalonil dont les enjeux ont été largement relayés dans la presse. Ce fongicide a été interdit en fin d'année dernière, mais les dérivés de sa décomposition resteront durablement présents dans les sols – et donc dans les nappes d'eau potable.

Au total, plusieurs dizaines de micropolluants ont été recherchés. Heureusement, seules des traces de chlorothalonil ont été détectées. Selon les analyses, les deux dérivés présents dans nos eaux flirtent avec la norme, juste en dessous ou en dessus. La situation est donc bien plus rassurante que dans les communes de plaine, certaines dépassant de dix fois la norme !

Toutefois, la Municipalité est soucieuse que nos eaux de boisson répondent aux critères d'une eau de qualité. Des campagnes d'analyses complémentaires sont en cours pour avoir un tableau complet de la situation et la Municipalité adapte les mesures nécessaires pour améliorer la qualité de nos eaux.

Les sources des eaux brutes (eau agricole, fontaine) ont également été analysées. Les résultats ont permis de prévoir de nouveaux raccords pour alimenter les fontaines avec des sources répondant aux normes de l'eau potable (qui sont en cours de réalisation dans le cadre des travaux votés par le conseil général) et serviront à définir les zones de protection pour nos sources de qualité. L'eau potable va se raréfier et il est de notre devoir de préserver les ressources de la commune pour les générations futures en évitant tout risque de pollution durable par des pesticides ou des fongicides.

Alain Renaud



Collège de Villarzel



Travaux déjà terminés

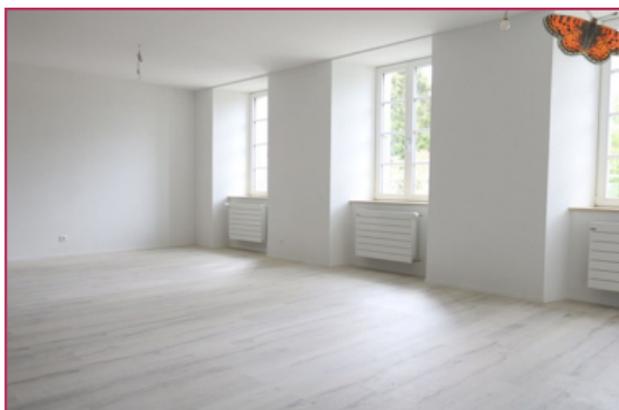
- Les 4 appartements
- La cuisine, les WC et le local de rangement
- Les façades

Encore à faire...

- Quelques finitions dans la salle
- L'aménagement extérieur
- Le toit et le clocher
- L'inauguration

A louer

3,5 pièces au 1^{er} étage 1270.- + charges





Du haut du clocher...

Grâce aux échafaudages autour du clocher du collège de Villarzel, notre syndic a pu grimper pour atteindre la cloche, et par la même occasion photographier le village dans toutes les directions, merci à lui pour ces belles prises de vue.



Vue au nord, Impasse En la Ville



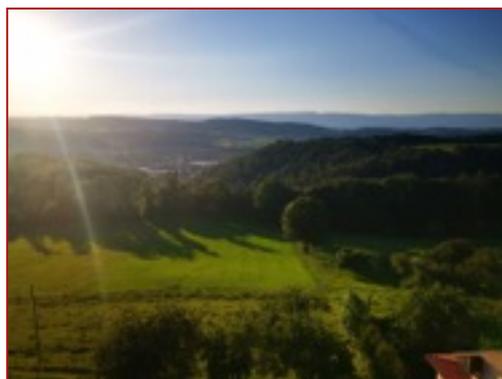
Vue au sud, route de Marnand



Chemin de La Crêt, future place de stationnement à gauche



Future place de jeux et chemin de l'Epine à droite



Vue côté Granges-Marnand

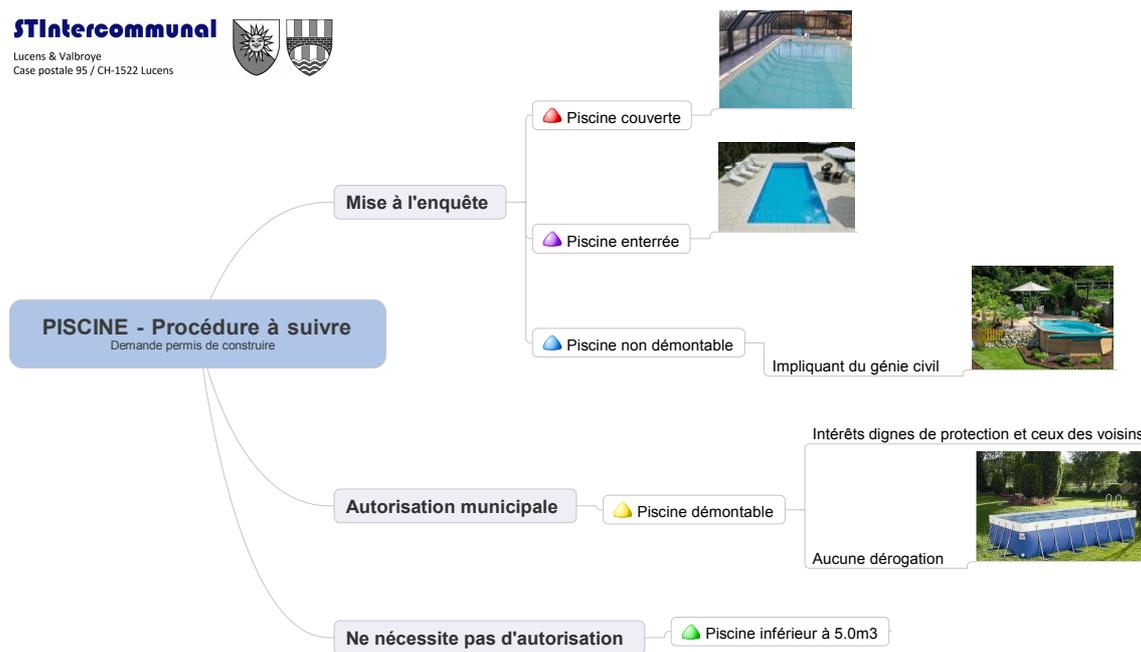
Procédure pour les piscines

Procédure à suivre en terme de demande de permis concernant les piscines

Approuvé en séance de Municipalité le

STIntercommunal

Lucens & Vallbroye
Case postale 95 / CH-1522 Lucens



PISCINE permis de construire.mmap - 18.07.2012 - Mindjet



Déchetterie intercommunale

Avis à la population

La commission de la déchetterie vous informe **qu'à partir du mardi 16 juin**, la déchetterie sera ouverte selon l'horaire d'avant-pandémie, soit :

Mardi et jeudi de 17h00 à 19h30 - Samedi de 8h30 à 11h30

Fermeture du portail à 19h20 et à 11h20

- Le nombre de véhicules restera limité pour des raisons de distance sociale et de confort des utilisateurs.
- Le tri de vos déchets se fait à la maison pour que le déchargement soit plus rapide et plus rationnel.

La commission de la déchetterie



Information du service forestier vaudois

Ce document a pour but de rappeler les différentes démarches et règles de bonne conduite en forêt. En effet une augmentation des atteintes à la forêt a été constatée depuis quelques temps.

Coupes de bois en forêts privées :

Tous les arbres, les chablis compris, de plus de 16cm de diamètre à hauteur de poitrine doivent être martelés par le garde forestier et font l'objet d'un permis de coupe gratuit.

Feux en forêts :

Les feux sont strictement interdits en forêt. Des dérogations peuvent être accordées par le service forestier pour brûler les branches issues de coupe de bois en forêt mais seulement dans certaines situations et sous certaines conditions.

Déchets en forêts :

le dépôt de déchet est strictement interdit dans toutes les forêts. Les déchets végétaux provenant des jardins comme des branches issues de la tailles des arbres fruitiers ou des haies sont interdits en forêt de même que les déchets de compost. L'herbe et la paille sont également interdites. Les pierres des champs, les gravats et tout autre type de matériau sont interdits en forêt. Les photos ci-dessous n'illustrent qu'une infime partie de ce que nous retrouvons régulièrement en forêt.



Merci de bien vouloir respecter ces consignes. Le service forestier reste à disposition pour toute information supplémentaire.

Corporation forestière Glâne-Farzin, Route des Trois Sapins 42, 1680 Romont

Michaël Thomi
Garde forestier
Triage VD 64 Farzin
michael.thomi@vd.ch

Romain Aebischer
Garde forestier
Triage VD 63 Lucens
romain.aebischer@vd.ch

079/675.89.89

079/507.09.07

Moustique tigre, une espèce envahissante

Prévention contre le moustique tigre

Le moustique tigre fait partie des espèces envahissantes non indigènes susceptibles de s'installer dans le canton en raison du changement climatique.



Il est déjà largement présent dans les pays voisins. En Suisse, il est installé au Tessin et a été récemment identifié en Suisse romande à Monthey et à Genève.

Pour ne pas inviter cet hôte indésirable, nous pouvons le priver de son gîte en vidant/supprimant les petites collections d'eau (coupelles d'eau, vieux pneus, trous dans les murs, récipients abandonnés non couverts, eau stagnante dans tous trous autour de nos bâtiments).

Désagréments : agressif, diurne et grégaire, le moustique tigre est capable de piquer plusieurs fois de suite la même personne. Il se déplace peu, pique de jour et peut se regrouper en nuées très gênantes lors de repas ou de réunions en plein air.

Repérons-le !

Signalons-le !

Pour plus de renseignements: www.vd.ch/moustique-tigre





Municipalité
1555 Villarzel

Avis à tous les propriétaires de chiens – annonce obligatoire



Conformément à l'arrêté cantonal (art. 32) et à son règlement d'application (art. 8), les communes doivent procéder chaque année au recensement des chiens. Vu ce qui précède, chaque propriétaire ou détenteur de chien(s) est tenu d'annoncer le(s) chien(s) en sa possession selon les directives ci-dessous :

- Le(s) chien(s) acheté(s) ou reçu(s)
- Le(s) chien(s) né(s) dans l'année et resté(s) en sa possession
- Le(s) chien(s) mort(s), abattu(s), vendu(s) ou donné(s) dans l'année
- Le(s) chien(s) qui n'a (ont) pas encore été annoncé(s)
- Les chiens déjà inscrits et n'ayant pas changé de propriétaire sont inscrits d'office à chaque début d'année.

Dans le canton de Vaud, tous les chiens doivent être identifiés depuis le 1er octobre 2002 par une marque électronique (ou puce), posée par un vétérinaire, et être enregistrés par ce dernier dans la banque de données AMICUS gérée par la société Identitas SA.

Au niveau fédéral, cette obligation est également devenue légale depuis le 1er janvier 2007.

Cette mesure vise à faciliter les enquêtes menées à la suite d'accidents par morsures, à des cas d'épizooties ou lorsque des animaux se sont échappés, ont été maltraités ou abandonnés.

Greffe municipal

Les derniers-nés de notre commune



Shawn Osmani, fils de Arben et Nadège,
né le 27 novembre 2019, à Sédeilles

Julian Bersier, fils de Alain Bersier et Amandine Suchet,
né le 30 janvier 2020, à Villarzel

Olivia Perrinjaquet, fille de Marine et Adeline Perrinjaquet,
née le 16 mai 2020, à Sédeilles

Thomas Kern, fils d'Anthony et de Julie Kern,
né le 9 juin 2020, à Rossens

Anniversaires

90 ans – Mme Georgette Krattinger



En ce début d'année 2020, une délégation de la Municipalité s'est rendue chez Mme Georgette Krattinger pour lui présenter les bons vœux de la Municipalité.

C'est le 29 janvier 1930 que Georgette Schwarzentruher a vu le jour en Alsace. Les souvenirs de son enfance sont marqués par la deuxième guerre. Les cicatrices sont encore vives et elle préfère ne pas se souvenir de cette période de peur et de privation. A la fin de la guerre, elle trouve un emploi dans une famille de Zürich puis elle rejoint ses parents, son frère et sa sœur qui viennent de s'installer à Delémont.

Quelques années plus tard, elle y rencontre celui qui allait devenir son mari, Jean Michel Krattinger. Le jeune couple s'installe dans la Glâne, M. Krattinger ayant trouvé un emploi au PA de Romont. La naissance de Pascal vient égayer leur foyer. En 1964, la famille a l'opportunité d'acheter la maison de l'ancien charron,

à la rue du Bourg à Sédeilles.... une ruine selon les dires de la nonagénaire. Plus tard, son fils Pascal retapera la maison et deux appartements y seront créés.

Mme Krattinger travaillait comme ouvrière d'usine à Prez-vers-Noréaz, chez Rosset Pantalons, puis à Morat chez Electrolux-Ménalux au montage de cuisinières. Lorsque ses occupations lui laissaient un peu de répit elle s'adonnait avec plaisir aux travaux à l'aiguille (crochet, tricot et gobelin).

En 1977, Mme Krattinger a la douleur de perdre prématurément son mari. Quelques années plus tard, son fils, sa belle-fille et leurs deux enfants viennent s'installer à Sédeilles, pour son plus grand bonheur.

Malgré une vue défaillante et des problèmes d'ouïe, notre nouvelle nonagénaire coule des jours paisibles à Sédeilles, bien entourée par son fils Pascal, sa belle-fille Christiane et ses petits-enfants lorsqu'ils sont de passage. Elle est l'heureuse arrière-grand-maman de deux petits garçons.

Au nom de la Municipalité et de toute la population villageoise, nous vous souhaitons encore de belles années dans votre maison et chaque 29 du mois, durant une année, vous recevrez un bouquet ou un arrangement floral pour égayer votre quotidien.

C.-L. Bonjour

90 ans - Mme Violette Rubattel

Violette RUBATTEL est née le 14 avril 1930 à Neuchâtel. Sa famille a ensuite rejoint les Granges de Dompierre pour y reprendre un domaine agricole.

Depuis 1955, elle vit dans la ferme de Planche-Perte suite à son mariage avec Roger. Cette date est gravée dans la molasse surplombant la remise.

A Villarzel, la jeune mariée s'investit pleinement dans son rôle de paysanne. Elle y met du cœur à l'ouvrage, ne recule pas devant des travaux très durs physiquement effectués pendant des décennies. La technologie n'était pas encore passée par là...

Nous, sa famille, sommes fiers d'elle. Elle a bravé les époques pourtant marquées de drames : la mort de Pascal, son fils aîné, et peu après le départ de son mari Roger !

Il y a eu aussi plein de petits et de grands bonheurs. Elle est une grand-maman comblée avec huit petits-enfants qui venaient passer de belles vacances à la ferme. Elle leur a donné le goût pour la randonnée en les faisant marcher dans les forêts avoisinantes avec, à la clé, l'incourtournable Tour du Moulin aux Ânes avec comme récompense de délicieuses pâtisseries, même si parfois, ils la faisaient chevrer... Autre bonheur, début juillet, elle sera pour la dixième fois arrière-grand-mère.

Malgré les années, elle est restée vive d'esprit et très indépendante. Elle ne veut jamais déranger les gens, ces personnes qui viennent régulièrement lui rendre visite pour partager une tasse de thé et s'ils le peuvent, lui donner un coup de main pour lui permettre de rester encore longtemps dans cette ferme.

Son grand regret, c'est ce satané virus COVID 19 qui l'a empêchée de fêter son anniversaire comme elle le souhaitait, entourée de sa famille et de ses amis, mais ce n'est que partie remise !

En attendant, longue vie à elle et qu'elle continue à donner du bonheur et de la tendresse à ceux qui la côtoient et qui l'aiment.

Hugues Rubattel



De gauche à droite : Louis et Baptiste, ses petits-fils, Mme Violette Rubattel, son fils Hugues, sa fille Anne avec son mari Rainer. Devant à gauche, son arrière-petit-fils Amine.

Décès

Au revoir Willy

C'est avec une infinie tristesse que nous avons appris le décès de M. Willy Fayet le 3 mai dernier.

M. Fayet est né en 1941 sur les hauts de Lausanne, dans le quartier de Bellevaux. Une jeunesse faite d'amitié et de copains, comme dans la chanson de Brassens, et aussi de moto, de rock et de blousons noirs. Les copains, c'est sérieux, mais le travail aussi et notre motard excelle dans son métier de serrurier qu'il a pratiqué durant de longues années au palais de Beaulieu, du temps où cet édifice était un fleuron de l'économie vaudoise !



Willy Fayet, c'est celui qui, tout jeune, a dit à Huguette un oui pour la vie, au pied du Mont-Pélerin, dans la jolie chapelle de Pully. Deux enfants sont venus compléter le bonheur familial : Jocelyne et Thierry, qui pouvaient compter sur un papa bricoleur merveilleusement habile de ses mains. Des leçons inoubliables en pleine nature : lorsque la famille partait récolter les fruits et les légumes du jardin confié par un cousin de Montpreveyres, lors des marches en montagne ou du camping dans les bois du Jorat. Et que dire de ses leçons de philosophie qui tenaient en quelques phrases assénées de façon définitive et n'appelaient aucun commentaire !

En 1998, déjà atteint dans sa santé, Willy emménage à Villarzel avec son épouse Huguette. Ils deviennent rapidement des villageois bien intégrés et heureux de retrouver un rythme et des valeurs plus traditionnelles. Partager de bons moments de convivialité, de voisinage, des choses simples, voilà ce qu'il aimait. Il a été un fidèle du groupe des aînés et ne manquait pas les fêtes du village.

Malheureusement, ces derniers mois ont été très éprouvants pour lui, avec des va-et-vient à l'hôpital. Des moments d'espoir, de répit puis de rechute. Selon ses vœux, il a pu passer un dernier Noël en famille, entouré de sa chère épouse, de ses deux enfants, ses trois petits-enfants et ses deux arrière-petits-enfants.

Jamais l'un sans l'autre et beaucoup de bonheur partagé.... Jusqu'au bout, main dans la main, il a pu compter sur le soutien indéfectible de sa chère Huguette avec qui il a traversé cinquante-sept années d'amour et de complicité.

C.-L. Bonjour

(tiré de l'hommage rendu par Mme Droz lors du culte d'adieux)

Ils nous ont également quittés ces derniers mois

M. Philippe Biro (1931), de Villarzel, est décédé le 27 novembre 2019

M. Gilbert Volluz (1951), de Sédeilles, est décédé le 2 avril 2020

Mme Irma Zwygart, née le 1er mars 1932, de Sédeilles, est décédée le 21 juin 2020

(Un texte en souvenir de Mme Zwygart paraîtra dans le Villarzel-infos de décembre).



Merci à tous les bénévoles qui se sont spontanément annoncés pour venir en aide aux personnes dites « à risque » de la commune en cette période de crise du Covid-19. Votre soutien a permis aux plus vulnérables de se protéger du virus en restant à la maison.

Merci aussi à vous qui avez oeuvré dans l'ombre pour soutenir vos proches ou vos voisins. Merci également à vous qui avez poursuivi votre activité professionnelle durant cette période pour assurer le bien-être de nous tous.

Au nom de la commune : Lydie Maeder et Claire-Lise Bonjour

Notre santé il y a un siècle...

On a beaucoup parlé de santé ces derniers mois...
Voici quelques anecdotes à ce sujet relatées dans
le livre « Villarzel au fil du temps... »

Vermine, variole, gale, tuberculose...

L'hygiène n'était pas aussi développée qu'aujourd'hui... Les personnes atteintes de gale et vermine devaient être traitées à l'hôpital de Lausanne, mais n'avaient pas toujours les moyens de s'y rendre et demandaient de l'aide à la commune.

Novembre 1881 «La Municipalité décide d'expédier de nouveau Jean-Pierre Rubattel à l'Hôpital cantonal pour le nettoyer de la vermine dont il est couvert et lui accorde 5 fr. pour son voyage.»

La commune avait alors l'obligation de secourir ses bourgeois, qu'ils soient domiciliés dans la commune ou ailleurs.

13 juillet 1900 «La Municipalité d'Aigle donne avis qu'elle a fait transporter dans un lazaret notre ressortissante Marianne née Nicollier, femme de Constant Rossier, atteinte de variole.»

2 août 1907 «Vu la situation de la famille Rossier-Estoppey à Prilly, la mère poitrinaire, il est accordé pour quelques mois un secours mensuel de 20 fr. dans le but d'aider à payer la pension des 6 enfants qui doivent être éloignés du logis.»

Aliénation mentale

L'aliénation mentale, si elle n'était pas trop grave, était traitée par les soins du Docteur Borel, aux Bains d'Henniez, au moyen de douches...

24 juin 1883 «Le Syndic donne connaissance d'une lettre de M. le Docteur Borel l'informant que Joséphine Rubattel n'était pas assez malade pour la conduire

dans un établissement de santé et qu'il essaierait de la traiter au moyen de douches pendant quelques jours. La Municipalité décide de la faire conduire aux Bains d'Henniez pour y suivre le traitement de M. le Docteur Borel.»

Début 20e siècle...

Médecin, pharmacien, cercueil

Demande de secours dramatique en août 1900. «Il est donné connaissance d'une lettre d'Emile Bize réclamant un secours; il est décidé de lui payer les notes du médecin, pharmacien et du fabricant de cercueil...»

Première ambulance

Heureusement, un service d'ambulance est créé à Payerne en 1916 : «Le Comité de la Croix-Rouge nous fait savoir que la voiture d'ambulance est à disposition, s'adresser à Payerne, téléphone no 8.»

Principales opérations

pratiquées en 1888 à l'Hôpital de Payerne

Amputation de jambe	4
Amputation de cuisse	1
Amputation de main	1
Amputation de doigt	1
Curage des os du pied	1
Curage des os de la hanche	2
Réséction de hanche	2
Désarticulation de la hanche	1
Curage du sternum	1
Extirpation de glandes	4
Extirpation de goître	2

Fête nationale

La traditionnelle fête nationale aura lieu le vendredi 31 juillet à la Grande salle de Sédeilles.

Cette année, elle aura sans doute un goût un peu particulier ! Nous aurons la chance et le privilège d'accueillir et d'entendre l'allocution de **Madame Nathalie Goumaz**, secrétaire générale du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche. Madame Goumaz, native de Sédeilles et ancienne présidente du Conseil général, a vécu la crise du COVID au plus près des instances fédérales et saura sans nul doute dire l'importance des institutions qui sont les nôtres depuis 1291 !



La Jeunesse de Villarzel assurera la partie alimentaire cette année.

Fête de Jeunesse début septembre

Rendez-vous à Villarzel le week-end des 5 et 6 septembre 2020 !

Voici le programme prévu, sous réserve qu'aucune «deuxième vague» ne vienne perturber nos projets... et que les travaux soient terminés !

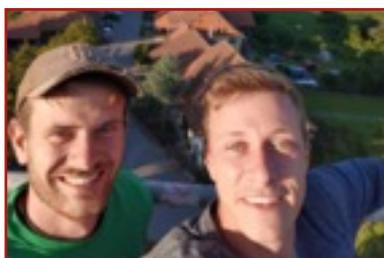


Photo : Dimitri Blaser et Alexandre Bersier au sommet du clocher du collège

Samedi 5 septembre : inauguration de la place de jeu au centre du village de Villarzel

Dimanche 6 septembre : traditionnel cross organisé par la Jeunesse.

Le président de la Jeunesse, Alexandre Bersier



Tous les détails vous parviendront en temps voulu par un tout-ménage.

Nouvelles du Choeur mixte

Giron de chant Broye-Vully, organisé par le Choeur mixte de Dompierre et environs

Après une malheureuse « mise au vert » forcée, le giron de Chant Broye-Vully tente un retour sur les feux de la rampe en septembre 2020. Le programme, susceptible d'évoluer suivant la situation du moment, reprend dans les grandes lignes celui proposé initialement. Le vendredi soir, nous vous proposons un concert avec JH Tribute afin de réchauffer les cœurs ! Le samedi en journée, les chœurs faisant partie du giron sont invités pour une chantée qui se déroulera dans la simplicité et la convivialité. La soirée s'annonce festive avec la partie officielle, le banquet et le bal animé par le groupe Loch Léman Ceilidh Band. Et pour clore le week-end, le dimanche matin un brunch vous est proposé ainsi qu'un concert de chœurs d'enfants.



Les organisateurs feront tout le nécessaire pour suivre les recommandations sanitaires du moment. Ainsi, nous allons mettre régulièrement notre site internet à jour afin que vous y trouviez toutes les informations nécessaires. Nous vous conseillons fortement de réserver une fois que les billetteries seront disponibles sur le site internet. En effet, il est possible, suivant les recommandations, que nous acceptons les entrées uniquement sur réservation. Nous vous remercions pour votre compréhension et nous nous réjouissons déjà de vous retrouver du 25 au 27 septembre 2020 à Granges-Marnand.

Christelle Schulé

www.choeurmixedompierrevd.com

Soirées à la grande salle de Dompierre

Au plus proche de l'actualité, comme d'habitude, le Chœur mixte de Dompierre et environs a décidé cette année de bien vous soigner, et pour pas cher en plus puisqu'il s'agira de génériques !

Bon. Comme nous ne voulons pas faire de concurrence à nos entreprises pharmaceutiques, il sera plutôt question de génériques de films, harmonisés par notre directeur, Olivier Hartmann.



Alors, pour tous les nostalgiques du Muppet Show, réservez déjà les dates suivantes : le vendredi 20 et le samedi 21 novembre à 20 heures, ainsi que le dimanche 22 novembre à 15 heures, à la salle de Dompierre.

Et comme toutes les bonnes choses vont souvent par deux, c'est la fanfare de la Potue, toute jeune centenaire, qui nous fera le plaisir d'agrémenter la première partie de nos soirées.

Plus d'infos vous parviendront dans un tout-ménage cet automne.

Le président : Sylvain Bersier

Nouveaux habitants au stand de Sédeilles



Photos Eric Miéville

A vos agendas

31 juillet 2020

Fête nationale à la Grande Salle de Sédeilles

5-6 septembre 2020

Fête de Jeunesse à Villarzel et inauguration de la place de jeu et du collège

20, 21, 22 novembre 2020

Soirées du Choeur mixte à Dompierre VD

Pour le prochain Conseil général, voir détails p. 3

Contact

Greffe communal, route de Romont 9, 1554 Sédeilles

Tél. 026 658 00 30 Fax 026 658 00 31

administration@villarzel.ch

www.villarzel.ch

Heures d'ouverture

Lundi de 18h30 à 19h30

Mercredi de 09h00 à 11h00 (bureau au rez-de-chaussée du collège de Sédeilles)